



Consumer and  
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation  
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. N° D'APPROBATION

S.WA-T269

NOV 30 1983

**NOTICE OF TEMPORARY APPROVAL**

**AVIS D'APPROBATION TEMPORAIRE**

Company: Compuweigh Limited  
2800 Sabourin Street  
St. Laurent, Quebec  
H4S 1M2

Manufacturer: Compuweigh Limited  
St. Laurent, Quebec

Type of Device: Electro-mechanical grain  
bulk weigher.

Model Number: Compudraft series  
1000B/R1.

Accessories: Compatible accessories that  
meet the requirements and perform in  
accordance with the Weights and Measures  
Act, Regulations and Specifications may  
be used.

Description: This system consists of a  
mechanical hopper scale, with the weight  
box replaced by a load cell, that is  
mounted on the weight box lever and  
dead-headed to the foundation of the  
scale.

Pneumatic cylinders with flow control  
valves, open and close the gates of upper  
and lower garners.

A controller, keyboard, CRT display and a  
tape printer are interfaced to the  
weighing system.

Conditions of Approval:

(1) This approval covers 10 devices  
by. Each device sold, leased or  
otherwise disposed of, must be reported  
to the Head, Mass Laboratory, Ottawa, by  
the manufacturer or distributor.

Société: Compuweigh Limitée  
2800 rue Sabourin  
St. Laurent, Québec  
H4S 1M2

Fabricant: Compuweigh Limitée  
St. Laurent, Québec

Appareil: Ensemble électromécanique  
pour le pesage en vrac du grain.

Numéro de modèle: Compudraft, série  
1000B/R1.

Accessoires: Peuvent être utilisés les  
accessoires compatibles qui satisfont  
aux exigences de la Loi, du Règlement et  
des prescription ministérielles  
régissant les poids et mesures.

Description: L'ensemble est composé  
d'une trémie de pesage mécanique dont la  
boîte à poids a été remplacée par une  
cellule de pesage fixée au levier de la  
boîte à poids et immobilisée à la  
structure de l'ensemble de pesage.

Des vérins pneumatiques munis de  
robinets régulateurs du débit assurent  
l'ouverture et la fermeture des vannes  
de la trémie supérieure et de la trémie  
inférieure.

Un contrôleur, un clavier, un dispositif  
d'affichage à écran cathodique ainsi  
qu'une imprimante sur ruban sont reliés  
à l'ensemble de pesage.

Conditions d'approbation:

(1) La présente approbation ne couvre  
que 10 appareils. Le fabricant ou le  
distributeur doit faire part de tout  
appareil vendu, loué ou cédé de quelque  
autre façon, au Chef du laboratoire de  
masses, de la Direction de la Métrologie  
légale, à Ottawa.

- 2 -

Conditions of Approval: Continued

(2) No device shall be sold, leased or otherwise disposed of, for use in trade, without written disclosure to the purchaser, prior to the sale, that the device has received only temporary approval.

(3) This approval to expire two years from date of issue.

(4) On expiry of this approval only models listed or described having the same nominal capacities and the same nominal physical dimensions and construction as an installation that has been inspected and verified by Weights and Measures, will be considered for full formal approval. After the date of expiry of this Temporary Approval if a model that has not been approved is to be installed, a new application must be submitted, with installation drawings, in order that the Temporary Approval may be reactivated and an inspection arranged.

Reference No.: G6922-G337

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Conditions d'approbation: Suite

(2) Aucun appareil ne doit être vendu, loué ou aliéné de toute autre façon à des fins commerciales sans que l'acheteur n'ait d'abord été avisé par écrit que l'appareil n'a reçu qu'une approbation provisoire.

(3) Le présent avis expire deux ans après sa date d'émission.

(4) Dès expiration du présent avis, seuls les modèles dont les capacités et dimensions nominales ainsi que la construction sont identiques à celles d'une installation déjà inspectée et vérifiée par la Division des poids et mesures seront considérés pour approbation officielle entière. Après la date d'expiration de l'approbation provisoire, pour qu'un modèle non approuvé soit installé, une nouvelle demande devra être présentée avec les plans de l'installation afin que l'approbation provisoire puisse être de nouveau en vigueur et qu'une date d'inspection puisse être fixée.

N° de référence: G6922-G337



W.R. Virtue

Chef  
Laboratoires de la Métrologie légale

NOV 30 1983